



56 Elizabeth II
A.D. 2007
Canada

Journals of the Senate

2nd Session, 39th Parliament

N° 13

Tuesday, November 20, 2007

2:00 p.m.

Journaux du Sénat

2^e session, 39^e législature

Le mardi 20 novembre 2007

14 heures

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams	Cook
Andreychuk	Cools
Angus	Corbin
Bacon	Cordy
Baker	Cowan
Banks	Dallaire
Biron	Dawson
Brown	Day
Bryden	De Bané
Callbeck	Di Nino
Carney	Downe
Champagne	Dyck
Chaput	Eggleton
Cochrane	Eyton
Comeau	Fitzpatrick

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Fraser	Mahovlich
Furey	Massicotte
Grafstein	Meighen
Gustafson	Merchant
Harb	Mitchell
Hervieux-Payette	Moore
Jaffer	Munson
Johnson	Murray
Joyal	Nancy Ruth
Kenny	Oliver
Keon	Pépin
Kinsella	Peterson
Lapointe	Phalen
LeBreton	Poulin (Charette)
Losier-Cool	Ringuette

Robichaud
Rompkey
St. Germain
Segal
Smith
Spivak
Stollery
Stratton
Tardif
Tkachuk
Trenholme Counsell
Watt
Zimmer

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams	Cook
Andreychuk	Cools
Angus	Corbin
Bacon	Cordy
Baker	Cowan
Banks	Dallaire
Biron	Dawson
Brown	Day
Bryden	De Bané
Callbeck	Di Nino
Carney	Downe
*Carstairs	Dyck
Champagne	Eggleton
Chaput	Eyton
Cochrane	Fitzpatrick
Comeau	*Fortier

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Fraser	Mahovlich
Furey	Massicotte
*Goldstein	Meighen
Grafstein	Merchant
Gustafson	Mitchell
Harb	Moore
Hervieux-Payette	Munson
Jaffer	Murray
Johnson	Nancy Ruth
Joyal	*Nolin
Keon	Oliver
Kinsella	Pépin
Lapointe	Peterson
LeBreton	Phalen
Losier-Cool	Poulin (Charette)

Robichaud
Rompkey
St. Germain
Segal
Smith
Spivak
Stollery
Stratton
Tardif
Tkachuk
Trenholme Counsell
Watt
Zimmer

PRAYERS

The Senate observed a minute of silence to the memory of Corporal Nicolas Raymond Beauchamp and Private Michel Jr. Lévesque whose tragic deaths occurred this past weekend while serving their country in Afghanistan.

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**TABLING OF DOCUMENTS**

The Honourable Senator Comeau tabled the following:

Letter by the Leader of the Government in the Senate to the editor of *The Guardian* newspaper entitled: *Government is investing in seniors*, dated November 7, 2007.—Sessional Paper No. 2/39-242S.

The Honourable the Speaker tabled the following:

Annual Report of the Chief Electoral Officer of Canada for the fiscal year ended March 31, 2007, pursuant to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/39-243.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Callbeck tabled the following:

Letter by the Honourable Senator Callbeck to the editor of *The Guardian* newspaper entitled: *I will continue to fight for seniors*, dated November 9, 2007 (English text).—Sessional Paper No. 2/39-244S.

PRESENTATION OF REPORTS FROM STANDING OR SPECIAL COMMITTEES

The Honourable Senator Chaput tabled the following (Sessional Paper No. 2/39-245S):

Tuesday, November 20, 2007

The Standing Senate Committee on Official Languages has the honour to table its

FIRST REPORT

Your Committee, which was authorised by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such legislation and other matters as were referred to it, reports, pursuant to Rule 104, that the expenses incurred by the Committee during the First Session of the Thirty-ninth Parliament are as follow:

1. With respect to its special study on the operation of the *Official Languages Act*:

Professional and other services	\$ 16,606
Transportation and Communications	40,111
Other expenditures	1,544
Witness expenses	7,227
Total	\$ 65,488

PRIÈRE

Le Sénat observe une minute de silence à la mémoire du Caporal Nicolas Raymond Beauchamp et du Soldat Michel Jr. Lévesque, décédés tragiquement la fin de semaine dernière pendant qu'ils servaient leur pays en Afghanistan.

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

L'honorable sénateur Comeau dépose sur le bureau ce qui suit:

Lettre, en date du 7 novembre 2007, du Leader du Gouvernement au Sénat au rédacteur en chef du journal *The Guardian*, intitulée: *Le gouvernement investit dans les aînés*.—Document parlementaire n° 2/39-242S.

L'honorable Président dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport annuel du Directeur général des élections du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. P.-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/39-243.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Callbeck dépose sur le bureau ce qui suit:

Lettre, en date du 9 novembre 2007, de l'honorable sénateur Callbeck au rédacteur en chef du journal *The Guardian*, intitulée *I will continue to fight for seniors* (texte anglais).—Document parlementaire n° 2/39-244S.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS PERMANENTS OU SPÉCIAUX

L'honorable sénateur Chaput dépose ce qui suit (document parlementaire n° 2/39-245S):

Le mardi 20 novembre 2007

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses afin d'étudier les mesures législatives et autres questions qui lui ont été renvoyées, dépose, conformément à l'article 104 du Règlement, le relevé suivant des dépenses qu'il a faites à cette fin au cours de la première session de la trente-neuvième législature:

1. Relativement à son étude spéciale de l'application de la *Loi sur les langues officielles*:

Services professionnels et autres	16 606 \$
Transport et communications	40 111
Autres dépenses	1 544
Dépenses des témoins	7 227
Total	65 488 \$

2. With respect to its special study on the Francophone Culture in Canada:

Professional and other services	\$ 327
Transportation and Communications	—
Other expenditures	—
Witness expenses	<u>2,403</u>
Total	\$ 2,730

During the session in question, the Committee received 3 orders of reference, held 32 meetings, and received evidence from 116 witnesses. In total, the Committee produced 9 reports.

Respectfully submitted,

La présidente,

MARIA CHAPUT

Chair

The Honourable Senator Rompkey, P.C., tabled the following (Sessional Paper No. 2/39-246S):

Tuesday, November 20, 2007

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans has the honour to table its

FIRST REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such legislation and other matters as were referred to it, reports, pursuant to Rule 104, that the expenses incurred by the committee during the First Session of the Thirty-Ninth Parliament are as follows:

1. With respect to its study of the federal government's new and evolving policy framework for managing Canada's fisheries and oceans:

Professional and Other Services	\$ 13,379
Transport and Communications	67,541
Other Expenditures	660
Witness Expenses	<u>8,324</u>
Total	\$ 89,904

Your committee received two orders of reference, held 26 meetings, and received evidence from 70 witnesses over a period of approximately 47 hours. One bill was referred to the committee however no expenses were incurred. In total, your committee produced 8 reports.

Your committee presented two interim reports during the session with respect to its special study of the federal government's new and evolving policy framework for managing Canada's fisheries and oceans.

Respectfully submitted,

Le président,

WILLIAM ROMPKEY

Chair

2. Relativement à son étude spéciale sur la culture francophone au Canada:

Services professionnels et autres	\$ 327
Transport et communications	—
Autres dépenses	—
Dépenses des témoins	<u>2 403</u>
Total	\$ 2 730

Durant la session en cause, le comité a reçu 3 ordres de renvoi, tenu 32 réunions et entendu 116 témoins. Au total, le comité a produit 9 rapports.

Respectueusement soumis,

La présidente,

MARIA CHAPUT

Chair

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., dépose ce qui suit (document parlementaire n° 2/39-246S):

Le mardi 20 novembre 2007

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses afin d'étudier les mesures législatives et autres questions qui lui ont été renvoyées, dépose, conformément à l'article 104 du Règlement, le relevé suivant des dépenses qu'il a faites à cette fin au cours de la première session de la trente-neuvième législature:

1. Relatif à son étude du nouveau cadre stratégique en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada:

Services professionnels et autres	\$ 13 379
Transport et communications	67 541
Autres dépenses	660
Dépenses des témoins	<u>8 324</u>
Total:	\$ 89 904

Votre comité a reçu deux ordres de renvoi, tenu 26 réunions et entendu 70 témoins sur une période d'approximativement 47 heures. Il a été saisi d'un projet de loi, mais aucune dépense n'a été engagée. Au total, votre comité a produit 8 rapports.

Votre comité a présenté deux rapports intérimaires durant cette session sur l'étude du nouveau cadre stratégique en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada.

Respectueusement soumis,

Le président,

WILLIAM ROMPKEY

Chair

7. With respect to a special study by the Subcommittee on Population Health on social determinants of health:

Professional and Other Services	\$ 20,632
Transport and Communications	21,343
Other Expenditures	79
Witness Expenses	<u>26,560</u>
Total	\$ 68,614

8. With respect to a special study on the future of literacy programs in Canada:

Professional and Other Services	\$ —
Transport and Communications	—
Other Expenditures	—
Witness Expenses	<u>954</u>
Total	\$ 954

9. With respect to a special study on the state of early learning and child care in Canada:

Professional and Other Services	\$ 622
Transport and Communications	—
Other Expenditures	—
Witness Expenses	<u>5,223</u>
Total	\$ 5,845

Your committee received 15 orders of reference, held 59 meetings, and received evidence from 231 witnesses over a period of approximately 93.3 hours. Eight bills were referred to the committee.

In total, your committee produced 20 reports.

Your committee presented its final report on mental health in May 2006: "Out of the Shadows at Last".

Your committee presented its final report on funding for the treatment of autism in March 2007: "PAY NOW OR PAY LATER — Autism Families In Crisis".

Your committee examined the proposed Regulations under Section 8 of the *Assisted Human Reproduction Act* and recommended that the Minister make adjustments to the proposed Regulations to address three concerns.

Your committee created a Subcommittee on Cities to examine and report on current social issues pertaining to Canada's largest cities.

Your committee created a Subcommittee on Population Health to examine and report on the impact of the multiple factors and conditions that contribute to the health of Canada's population.

Respectfully submitted,

7. Relativement à son étude spéciale par le sous-comité sur la santé des populations sur les déterminants sociaux de la santé:

Services professionnels et autres	20 632 \$
Transport et communications	21 343
Autres dépenses	79
Dépenses des témoins	<u>26 560</u>
Total	\$ 68 614

8. Relativement à une étude spéciale sur les programmes d'alphabétisation au Canada:

Services professionnels et autres	— \$
Transport et communications	—
Autres dépenses	—
Dépenses des témoins	<u>954</u>
Total	\$ 954

9. Relativement à une étude spéciale sur la situation de l'éducation et de la garde des jeunes enfants au Canada:

Services professionnels et autres	622 \$
Transport et communications	—
Autres dépenses	—
Dépenses des témoins	<u>5 223</u>
Total	\$ 5 845

Votre comité a reçu 15 ordres de renvoi, tenu 59 réunions et entendu 231 témoins sur une période d'approximativement 93.3 heures. Il a été saisi de huit projets de loi.

Au total, votre comité a produit 20 rapports.

Votre comité a présenté son rapport final sur la santé mentale en mai 2006: « De l'ombre à la lumière ».

Votre comité a présenté son rapport final sur le financement pour le traitement de l'autisme en mars 2007: « PAYER MAINTENANT OU PAYER PLUS TARD — Les familles d'enfants autistes en crise ».

Votre comité a examiné le Projet de règlement d'application de l'article 8 de la *Loi sur la Procréation assistée* et a recommandé que le Ministre modifie le projet de règlement en conséquence de trois questions.

Votre comité a constitué le sous-comité sur les villes afin d'examiner pour en faire rapport sur les questions d'actualité des grandes villes canadiennes.

Votre comité a constitué le sous-comité sur la santé des populations afin d'examiner pour en faire rapport sur les divers facteurs et situations qui contribuent à la santé de la population canadienne.

Respectueusement soumis,

Le président,

ART EGGLETON

Chair

The Honourable Senator Andreychuk tabled the following (Sessional Paper No. 2/39-248S):

Tuesday, November 20, 2007

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to table its

FIRST REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such legislation and other matters as were referred to it, reports, pursuant to Rule 104 of the Rules, that the expenses incurred by the Committee during the First Session of the Thirty-ninth Parliament are as follows:

1. With respect to its study on Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children:

Transportation & Communications	\$ 79,414
Professional and Other Services	34,418
All other expenditures	2,698
Witness Expenses	7,651
Total	\$ 124,181

2. With respect to its study to invite the Minister of Indian and Northern Affairs concerning the recommendations contained in the Committee's report entitled *A Hard Bed to lie in: Matrimonial Real Property on Reserve*:

Professional and Other Services	\$ 308
Witness Expenses	3,484
Total	\$ 3,792

3. With respect to its study to monitor issues relating to human rights and, *inter alia*, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations:

Transportation & Communications	\$ 71,586
Professional and Other Services	1,418
Witness Expenses	2,890
Total	\$ 75,894

4. With respect to its study to examine cases of alleged discrimination in the hiring and promotion practices of the Federal Public Service and to study the extent to which targets to achieve employment equity for minority groups are being met:

Professional and Other Services	\$ 239
Total	\$ 239

5. With respect to its studies of legislation:

Professional and Other Services	\$ 1,467
Witness Expenses	1,709
Total	\$ 3,176

During the session under consideration, your Committee considered five orders of reference, held 36 meetings, and received evidence from 148 witnesses over some 71.4 hours. Your Committee submitted nineteen reports relating to its work.

Respectfully submitted,

L'honorable sénateur Andreychuk dépose ce qui suit (document parlementaire n° 2/39-248S):

Le mardi 20 novembre 2007

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner les mesures législatives et autres questions qui lui ont été déférées, dépose, conformément à l'article 104 du Règlement, le relevé suivant des dépenses encourues à cette fin par le comité au cours de la première session de la trente-neuvième législature:

1. Relativement à son étude sur les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants:

Transports et communications	79 414 \$
Services professionnels et autres	34 418
Autres dépenses	2 698
Dépenses des témoins	7 651
Total	\$ 124 181 \$

2. Relativement à son étude visant à inviter le ministre des Affaires indiennes et du Nord concernant les recommandations incluses dans le rapport du comité intitulé *Un toit précaire: Les biens matrimoniaux situés dans les réserves*:

Services professionnels et autres	308 \$
Dépenses des témoins	3 484
Total	\$ 3 792 \$

3. Relativement à son étude visant à surveiller l'évolution de diverses questions ayant traits aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne:

Transports et communications	71 586 \$
Services professionnels et autres	1 418
Dépenses des témoins	2 890
Total	\$ 75 894 \$

4. Relativement à son étude visant à examiner des cas de discrimination présumée dans les pratiques d'embauche et de promotion de la Fonction publique fédérale et d'étudier la mesure dans laquelle les objectifs pour atteindre l'équité en matière d'emploi pour les groupes minoritaires sont réalisés:

Services professionnels et autres	239 \$
Total	\$ 239 \$

5. Relativement à ses études de législation:

Services professionnels et autres	1 467 \$
Dépenses des témoins	1 709
Total	\$ 3 176 \$

Durant la session en cause, votre comité a examiné cinq ordres de renvoi, tenu 36 réunions et entendu 148 témoins sur une période d'approximativement 71.4 heures. Votre comité a soumis dix-neuf rapports relativement à son travail.

Respectueusement soumis,

La présidente,

A. RAYNELL ANDREYCHUK

Chair

The Honourable Senator Keon, Chair of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, presented its second report (*amendments to the Rules of the Senate—reinstatement of bills from the previous session of the same Parliament*).

(*The report is printed as appendix “A” at pages 154-158.*)

The Honourable Senator Keon moved, seconded by the Honourable Senator Meighen, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Keon, Chair of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, presented its third report (*amendments to the Rules of the Senate—questions of privilege and points of order*).

(*The report is printed as appendix “B” at pages 159-161.*)

The Honourable Senator Keon moved, seconded by the Honourable Senator Segal, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

BILLS

Third reading of Bill S-2, An Act to amend the Canada-United States Tax Convention Act, 1984.

The Honourable Senator Angus moved, seconded by the Honourable Senator Brown, that the bill be read the third time.

After debate,

The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Fraser, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 2 to 4 were called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

L'honorable sénateur Keon, président du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, présente le deuxième rapport de ce Comité (*modifications au Règlement du Sénat—rétablissement des projets de loi de la session précédente d'une même législature*).

(*Le rapport est imprimé à titre d'Annexe « A » aux pages 154 à 158.*)

L'honorable sénateur Keon propose, appuyé par l'honorable sénateur Meighen, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Keon, président du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, présente le troisième rapport de ce Comité (*modifications au Règlement du Sénat—questions de privilège et rappels au Règlement*).

(*Le rapport est imprimé à titre d'Annexe « B » aux pages 159 à 161.*)

L'honorable sénateur Keon propose, appuyé par l'honorable sénateur Segal, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

PROJETS DE LOI

Troisième lecture du projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi de 1984 sur la Convention Canada-États-Unis en matière d'impôts.

L'honorable sénateur Angus propose, appuyé par l'honorable sénateur Brown, que le projet de loi soit lu pour la troisième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Fraser, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n°s 2 à 4 sont appellés et différés à la prochaine séance.

MOTIONS

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

OTHER BUSINESS**SENATE PUBLIC BILLS**

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

Second reading of Bill S-219, An Act to amend the Public Service Employment Act (elimination of bureaucratic patronage and establishment of national area of selection).

The Honourable Senator Ringuette moved, seconded by the Honourable Senator Smith, P.C., that the bill be read the second time.

After debate,

The Honourable Senator Stratton moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Order No. 4 was called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Carney, P.C., seconded by the Honourable Senator Nolin, for the second reading of Bill S-215, An Act to protect heritage lighthouses.

After debate,

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Oliver, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 6 to 19 were called and postponed until the next sitting.

COMMONS PUBLIC BILLS

Orders No. 1 to 4 were called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Consideration of the First Report of the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations (*permanent order of reference and expenses re rule 104*), presented in the Senate on November 15, 2007.

The Honourable Senator Eyton moved, seconded by the Honourable Senator Meighen, that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

OTHER

Orders No. 3, 1 (inquiries), 10, 6 and 4 (motions) were called and postponed until the next sitting.

AUTRES AFFAIRES**PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT**

Les articles n°s 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Deuxième lecture du projet de loi S-219, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (élimination du favoritisme bureaucratique et établissement d'une zone de sélection nationale).

L'honorable sénateur Ringuette propose, appuyée par l'honorable sénateur Smith, C.P., que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Stratton propose, appuyé par l'honorable sénateur Tkachuk, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'article n° 4 est appelé et différé à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Carney, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Nolin, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-215, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux.

Après débat,

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Oliver, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n°s 6 à 19 sont appelés et différés à la prochaine séance.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES

Les articles n°s 1 à 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

Étude du premier rapport du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation (*ordre de renvoi et dépenses conformément à l'article 104 du Règlement*), présenté au Sénat le 15 novembre 2007.

L'honorable sénateur Eyton propose, appuyé par l'honorable sénateur Meighen, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

AUTRES

Les articles n°s 3, 1 (interpellations), 10, 6 et 4 (motions) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Spivak, seconded by the Honourable Senator Segal:

That the Senate urge the Government of Canada to update the 1989 *Phosphorus Concentration Regulations* to prevent the growth of toxic algae in Canada's lakes, rivers and streams.

The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Cowan, that the debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 3 and 5 (motions) were called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

The Honourable Senator Kenny moved, seconded by the Honourable Senator Banks:

That the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Kenny moved, seconded by the Honourable Senator Banks:

That the Standing Senate Committee on National Security and Defence have power to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary for the purpose of its examination and consideration of such bills, subject matters of bills and estimates as are referred to it.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Kenny moved, seconded by the Honourable Senator Banks:

That the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to examine and report on the national security policy of Canada. In particular, the committee shall be authorized to examine:

- (a) the capability of the Department of National Defence to defend and protect the interests, people and territory of Canada and its ability to respond to and prevent a national emergency or attack, and the capability of the Department of Public Safety and Emergency Preparedness to carry out its mandate;
- (b) the working relationships between the various agencies involved in intelligence gathering, and how they collect, coordinate, analyze and disseminate information and how these functions might be enhanced;
- (c) the mechanisms to review the performance and activities of the various agencies involved in intelligence gathering; and
- (d) the security of our borders and critical infrastructure;

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Spivak, appuyée par l'honorable sénateur Segal,

Que le Sénat demande au gouvernement du Canada de mettre à jour le *Règlement sur la concentration en phosphore* adopté en 1989 afin de prévenir la prolifération des algues toxiques dans les lacs, rivières et cours d'eau du Canada.

L'honorable sénateur Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Cowan, que le débat sur la motion soit ajourné à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n^os 3 et 5 (motions) sont appelés et différés à la prochaine séance.

MOTIONS

L'honorable sénateur Kenny propose, appuyé par l'honorable sénateur Banks,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à permettre la diffusion de ses délibérations publiques par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Kenny propose, appuyé par l'honorable sénateur Banks,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit habilité à retenir les services de conseillers, techniciens, employés de bureau ou autres personnes nécessaires pour examiner les projets de loi, la teneur de projets de loi et les prévisions budgétaires qui lui ont été renvoyés.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Kenny propose, appuyé par l'honorable sénateur Banks,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à mener une étude et à faire rapport sur la politique de sécurité nationale du Canada. Le comité sera en particulier autorisé à examiner:

- a) la capacité du ministère de la Défense nationale de défendre et de protéger les intérêts, la population et le territoire du Canada et sa capacité de réagir à une urgence nationale ou à une attaque et de prévenir ces situations, ainsi que la capacité du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile de remplir son mandat;
- b) les relations de travail entre les divers organismes participant à la collecte de renseignements, comment ils recueillent, colligent, analysent et diffusent ces renseignements, et comment ces fonctions pourraient être améliorées;
- c) les mécanismes d'examen de la performance et des activités des divers organismes participant à la collecte de renseignements;
- d) la sécurité de nos frontières et de nos infrastructures essentielles;

That the papers and evidence received and taken and work accomplished by the committee on this subject since the beginning of the First session of the Thirty-seventh Parliament be referred to the committee; and

That the committee report to the Senate no later than March 31, 2009 and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings until 90 days after the tabling of the final report.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Kenny moved, seconded by the Honourable Senator Banks:

That the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to undertake a study on:

- (a) the services and benefits provided to members of the Canadian Forces, veterans of war and peacekeeping missions and members of their families in recognition of their services to Canada;
- (b) the commemorative activities undertaken by the Department of Veterans Affairs to keep alive for all Canadians the memory of the veterans achievements and sacrifices; and
- (c) the implementation of the recently enacted Veterans Charter;

That the committee report to the Senate from time to time, no later than March 31, 2009.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Angus moved, seconded by the Honourable Senator Brown:

That the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce have power to engage services of such counsel and technical, clerical, and other personnel as may be necessary for the purpose of its examination and consideration of such bills, subject-matters of bills and estimates as are referred to it.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Angus moved, seconded by the Honourable Senator Brown:

That the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce be authorized to examine and report on issues dealing with interprovincial barriers to trade in Canada, in particular:

- the economic and trade barriers that exist between provinces in Canada;
- the extent to which such interprovincial barriers are limiting the growth and profitability of the affected sectors of the economy as well as the ability of businesses in affected provinces, jointly and with relevant U.S. states, to form the economic regions that will enhance prosperity; and

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet depuis le début de la première session de la trente-septième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 31 mars 2009 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions pendant les 90 jours suivant le dépôt de son rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Kenny propose, appuyé par l'honorable sénateur Banks,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à entreprendre une étude sur:

- a) les services et les avantages sociaux offerts aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres des missions de maintien de la paix et à leurs familles en reconnaissance des services rendus au Canada ;
- b) les activités commémoratives organisées par le ministère des Anciens combattants pour rappeler à tous les Canadiens les réalisations et les sacrifices des anciens combattants;
- c) la mise en œuvre de la Charte des anciens combattants adoptée récemment;

Que le comité fasse périodiquement rapport au Sénat, au plus tard le 31 mars 2009.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Angus propose, appuyé par l'honorable sénateur Brown,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit habilité à retenir les services de conseillers, techniciens, employés de bureau ou autres éléments nécessaires pour examiner les projets de loi, la teneur de projets de loi et les prévisions budgétaires qui lui ont été déferés.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Angus propose, appuyé par l'honorable sénateur Brown,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à se pencher et à faire un rapport sur les questions relatives aux obstacles inter provinciaux au commerce au Canada, plus particulièrement:

- les obstacles d'ordre économique et commercial qui existent à l'heure actuelle entre les provinces;
- la mesure dans laquelle de tels obstacles inter provinciaux nuisent à la croissance et à la rentabilité des secteurs visés de l'économie, ainsi que la capacité des entreprises des provinces visées, conjointement et avec les États pertinents des États-Unis, de former les régions économiques qui accroîtront la prospérité;

- measures that could be taken by the federal and provincial governments to facilitate the reduction or the elimination of such interprovincial trade barriers in order to enhance trade, develop a national economy, and strengthen Canada's economic union; and

That the papers and evidence received and taken on the subject during the First session of the Thirty-ninth Parliament and any other relevant Parliamentary papers and evidence on the said subject be referred to the Committee; and

That the Committee submit its final report no later than December 31, 2008, and that the Committee retain until March 31, 2009 all powers necessary to publicize its findings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Angus moved, seconded by the Honourable Senator Johnson:

That the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce be authorized to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Angus moved, seconded by the Honourable Senator Johnson:

That the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce be authorized to examine and report upon the present state of the domestic and international financial system; and

That the papers and evidence received and taken on the subject during the First session of the Thirty-ninth Parliament and any other relevant Parliamentary papers and evidence on the said subject be referred to the Committee; and

That the Committee submit its final report no later than December 31, 2008, and that the Committee retain until March 31, 2009 all powers necessary to publicize its findings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Fraser moved, seconded by the Honourable Senator Cowan:

That the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs have power to engage services of such counsel and technical, clerical, and other personnel as may be necessary for the purpose of its examination and consideration of such bills, subject-matters of bills and estimates as are referred to it.

The question being put on the motion, it was adopted.

- les mesures pouvant être prises par les gouvernements fédéral et provinciaux pour faciliter la réduction ou l'élimination des obstacles inter provinciaux afin de favoriser le commerce, développer une économie nationale et consolider l'union économique du Canada;

Que les documents et témoignages recueillis à ce sujet au cours de la première session de la trente-neuvième législature et tout autre document parlementaire et témoignage pertinent concernant ledit sujet soient renvoyés à ce Comité;

Que le Comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 31 décembre 2008 et qu'il conserve jusqu'au 31 mars 2009 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Angus propose, appuyé par l'honorable sénateur Johnson,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à permettre la diffusion de ses délibérations publiques par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Angus propose, appuyé par l'honorable sénateur Johnson,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, la situation actuelle du régime financier canadien et international;

Que les documents et témoignages recueillis à ce sujet au cours de la première session de la trente-neuvième législature et tout autre document parlementaire et témoignage pertinent concernant ledit sujet soient renvoyés à ce Comité;

Que le Comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 31 décembre 2008 et qu'il conserve jusqu'au 31 mars 2009 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Fraser propose, appuyée par l'honorable sénateur Cowan,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit habilité à retenir les services de conseillers, techniciens, employés de bureau ou autres éléments nécessaires pour examiner les projets de loi, la teneur de projets de loi et les prévisions budgétaires qui lui ont été déferés.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Fraser moved, seconded by the Honourable Senator Tardif:

That the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs be authorized to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Fraser moved, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C.:

That the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs be authorized to examine and report on the implications of including, in legislation, non-derogation clauses relating to existing Aboriginal and treaty rights of the Aboriginal peoples of Canada under s.35 of the *Constitution Act, 1982*;

That the papers and evidence received and taken on the subject and the work accomplished during the Second Session of the Thirty-seventh Parliament, the First Session of the Thirty-eighth Parliament and the First Session of the Thirty-ninth Parliament be referred to the committee; and

That the committee present its report to the Senate no later than December 20, 2007.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Adams:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine the state of early learning and child care in Canada in view of the OECD report *Starting Strong II*, released on September 21-22, 2006 and rating Canada last among 14 countries on spending on early learning and child care programs, which stated “... national and provincial policy for the early education and care of young children in Canada is still in its initial stages and coverage is low compared to other OECD countries;”

That the Committee study and report on the OECD challenge that “... significant energies and funding will need to be invested in the field to create a universal system in tune with the needs of a full employment economy, with gender equity and with new understandings of how young children develop and learn.”; and

That the papers and evidence received and taken and work accomplished by the Committee on this subject since the beginning of the First Session of the Thirty-Ninth Parliament be referred to the Committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénateur Fraser propose, appuyée par l'honorable sénateur Tardif,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à permettre la diffusion de ses délibérations publiques par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Fraser propose, appuyée par l'honorable sénateur Joyal, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les conséquences de l'inclusion, dans la loi, de clauses non dérogatoires concernant les droits ancestraux et issus de traités existants des peuples autochtones du Canada aux termes de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis sur la question par le comité au cours de la deuxième session de la trente-septième législature, la première session de la trente-huitième législature et la première session de la trente-neuvième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité présente son rapport au Sénat au plus tard le 20 décembre 2007.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Adams,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à examiner la situation de l'éducation et de la garde des jeunes enfants au Canada à la lumière du rapport *Starting Strong II* publié par l'OCDE les 21 et 22 septembre 2006 qui classe le Canada au dernier rang de 14 pays pour ce qui est des fonds consacrés aux programmes d'éducation et de garde des jeunes enfants et qui dit notamment que « les politiques nationales et provinciales d'éducation et de garde des jeunes enfants au Canada en sont encore aux premières étapes [...] la couverture est faible si on la compare à celle d'autres pays de l'OCDE »;

Que le Comité étudie, pour en faire rapport, l'énoncé de l'OCDE selon lequel « il faudra investir des efforts et des fonds importants dans ce secteur pour créer un système universel correspondant aux besoins d'une économie de plein emploi, respectant l'égalité entre les sexes et proposant une nouvelle compréhension de la façon dont les jeunes enfants se développent et apprennent »;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le Comité sur ce sujet au cours de la première session de la trente-neuvième législature soient renvoyés au Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Watt:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report on the impact of the multiple factors and conditions that contribute to the health of Canada's population — known collectively as the social determinants of health — including the effects of these determinants on the disparities and inequities in health outcomes that continue to be experienced by identifiable groups or categories of people within the Canadian population;

That the Committee examine government policies, programs and practices that regulate or influence the impact of the social determinants of health on health outcomes across the different segments of the Canadian population, and that the Committee investigate ways in which governments could better coordinate their activities in order to improve these health outcomes, whether these activities involve the different levels of government or various departments and agencies within a single level of government;

That the Committee be authorized to study international examples of population health initiatives undertaken either by individual countries, or by multilateral international bodies such as (but not limited to) the World Health Organization;

That the papers and evidence received and taken and work accomplished by the Committee on this subject since the beginning of the First Session of the Thirty-Ninth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee submit its final report no later than June 30, 2009, and that the Committee retain all powers necessary to publicize its findings until 180 days after the tabling of the final report.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Adams:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report on current social issues pertaining to Canada's largest cities. In particular, the Committee shall be authorized to examine:

- (a) poverty
- (b) housing and homelessness
- (c) social infrastructure
- (d) social cohesion
- (e) immigrant settlement
- (f) crime
- (g) transportation
- (h) the role of the largest cities in Canada's economic development

That the study be national in scope, with a focus on the largest urban community in each of the provinces;

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Watt,

Que le comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à examiner les divers facteurs et situations qui contribuent à la santé de la population canadienne, appelés collectivement les déterminants sociaux de la santé, entre autres les effets de ces déterminants sur les disparités et les inégalités sur le plan des résultats en santé auxquels sont exposés des groupes identifiables ou des catégories de personnes au Canada;

Que le Comité examine les politiques, les programmes et les pratiques du gouvernement qui ont une incidence sur les déterminants sociaux de la santé et les résultats en santé dans les différents segments de la population canadienne, et qu'il s'informe des moyens que les gouvernements pourraient prendre pour mieux concilier leurs activités en vue d'améliorer les résultats en santé, que ces activités mettent à contribution les différents ordres de gouvernement ou divers ministères et services au sein d'un seul ordre de gouvernement;

Que le Comité soit autorisé à étudier des exemples internationaux d'initiatives en matière de santé de la population prises par des pays en particulier ou par des organismes internationaux multilatéraux tels l'Organisation mondiale de la santé, sans toutefois s'y limiter;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le Comité sur ce sujet au cours de la première session de la trente-neuvième législature soient renvoyés au Comité;

Que le Comité soumette son rapport final au plus tard le 30 juin 2009 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Adams,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les questions d'actualité des grandes villes canadiennes. Que le Comité soit en particulier autorisé à examiner:

- a) la pauvreté;
- b) le logement et l'itinérance;
- c) les infrastructures sociales;
- d) la cohésion sociale;
- e) l'installation des immigrants;
- f) le crime;
- g) le transport;
- h) le rôle des grandes villes sur le développement économique canadien;

Que l'étude soit nationale et mette l'accent sur la plus importante collectivité urbaine de chacune des provinces;

That the study report propose solutions, with an emphasis on collaborative strategies involving, federal, provincial and municipal governments;

That the papers and evidence received and taken and work accomplished by the Committee on this subject since the beginning of the First Session of the Thirty-Ninth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee submit its final report no later than June 30, 2009, and that the Committee retain all powers necessary to publicize its findings until 180 days after the tabling of the final report.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Gustafson moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk:

That the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry be authorized to examine and report on the present state and the future of agriculture and forestry in Canada;

That the papers and evidence received and taken on the subject and the work accomplished during the First Session of the Thirty-ninth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee submit its final report to the Senate no later than December 31, 2008.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Gustafson moved, seconded by the Honourable Senator Eytون:

That the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry be authorized to examine and report on rural poverty in Canada. In particular, the Committee shall be authorized to:

- (a) examine the dimension and depth of rural poverty in Canada;
- (b) conduct an assessment of Canada's comparative standing in this area, relative to other OECD countries;
- (c) examine the key drivers of reduced opportunity for rural Canadians;
- (d) provide recommendations for measures mitigating rural poverty and reduced opportunity for rural Canadians; and

That the papers and evidence received and taken on the subject and the work accomplished during the First Session of the Thirty-ninth Parliament be referred to the Committee;

That the Committee submit its final report to the Senate no later than June 30, 2008; and

That the Committee retain until September 30, 2008 all powers necessary to publicize its findings.

The question being put on the motion, it was adopted.

Que le rapport propose des solutions, en mettant l'accent sur la coopération entre les ordres de gouvernement fédéral, provinciaux et municipaux;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le Comité sur ce sujet au cours de la première session de la trente-neuvième législature soient renvoyés au Comité;

Que le Comité soumette son rapport final au plus tard le 30 juin 2009 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Gustafson, propose, appuyé par l'honorable sénateur Tkachuk,

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, l'état actuel et les perspectives d'avenir de l'agriculture et des forêts au Canada;

Que les mémoires reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis sur la question par le Comité au cours de la première session de la trente-neuvième législature soient déferés au Comité;

Que le Comité soumette son rapport final au plus tard le 31 décembre 2008.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Gustafson, propose, appuyé par l'honorable sénateur Eytون,

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, la pauvreté rurale au Canada. En particulier, le Comité sera autorisé à:

- a) examiner l'étendue et l'importance de la pauvreté rurale au Canada;
- b) évaluer la situation relative du Canada à ce chapitre par rapport à d'autres pays de l'OCDE;
- c) examiner les principales causes de la diminution des débouchés pour les Canadiens vivant en milieu rural;
- d) recommander des mesures en vue de réduire la pauvreté rurale et d'élargir les débouchés pour les Canadiens vivant en milieu rural;

Que les mémoires reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis sur la question par le Comité au cours de la première session de la trente-neuvième législature soient déferés au Comité;

Que le Comité soumette son rapport final au plus tard le 30 juin 2008;

Qu'il conserve jusqu'au 30 septembre 2008 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Gustafson moved, seconded by the Honourable Senator Oliver:

That the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry have power to engage the services of such counsel and technical, clerical, and other personnel as may be necessary for the purpose of its examination and consideration of such bills, subject-matters of bills and estimates as are referred to it.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Gustafson moved, seconded by the Honourable Senator Eytون:

That the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry be authorized to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator Andreychuk:

That the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade be empowered to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator Andreychuk:

That the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade have power to engage the services of such counsel and technical, clerical, and other personnel as may be necessary for the purpose of its examination and consideration of such bills, subject-matters of bills and estimates as are referred to it.

The question being put on the motion, it was adopted.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Chaput moved, seconded by the Honourable Senator Merchant:

That the Standing Senate Committee on Official Languages be authorized to study and to report from time to time on the application of the *Official Languages Act* and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act;

That the Committee be authorized to study the reports and papers produced by the Minister of Official Languages, the President of the Treasury Board, the Minister of Canadian Heritage and the Commissioner of Official Languages as well as any other material concerning official languages;

That papers and evidence received and taken during the First Session of the Thirty-ninth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee report from time to time to the Senate but no later than December 31, 2008, and that the Committee retain all powers necessary to publicize its findings until March 31, 2009.

The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénateur Gustafson, proposé, appuyé par l'honorable sénateur Oliver,

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts soit habilité à retenir les services de conseillers, techniciens, employés de bureau ou autres éléments nécessaires pour examiner les projets de loi, la teneur de projets de loi et les prévisions budgétaires qui lui ont été renvoyés.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Gustafson, proposé, appuyé par l'honorable sénateur Eytون,

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts soit autorisé à permettre la diffusion de ses délibérations publiques par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Di Nino propose, appuyé par l'honorable sénateur Andreychuk,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international soit habilité à permettre la couverture de ses audiences publiques par des médias électroniques en causant le moins de perturbations possible lors de ces audiences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Di Nino propose, appuyé par l'honorable sénateur Andreychuk,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international soit habilité à retenir les services de conseillers, techniciens, employés de bureau ou autres personnes nécessaires pour examiner les projets de loi, la teneur de projets de loi et les prévisions budgétaires qui lui ont été renvoyés.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Chaput propose, appuyée par l'honorable sénateur Merchant,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi;

Que le Comité soit aussi autorisé à étudier les rapports et documents produits par le ministre des langues officielles, le président du Conseil du Trésor, le ministre du Patrimoine canadien et le commissaire aux langues officielles, ainsi que toute autre matière concernant les langues officielles;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus au cours de la première session de la trente-neuvième législature soient renvoyés au Comité;

Que le Comité fasse de temps à autre rapport au Sénat, mais au plus tard le 31 décembre 2008, et qu'il conserve jusqu'au 31 mars 2009 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Report on the administration and enforcement of the fish habitat protection and pollution prevention provisions of the Fisheries Act for the fiscal year ended March 31, 2007, pursuant to the *Fisheries Act*, S.C. 1991, c. 1, s. 11.1.—Sessional Paper No. 2/39-240.

Report of the Judge Advocate General to the Minister of National Defence on the administration of military justice in the Canadian Forces for the fiscal year ended March 31, 2007, pursuant to the *National Defence Act*, S.C. 1998, c. 35, s. 2.—Sessional Paper No. 2/39-241.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Oliver:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 4:12 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)**Special Senate Committee on Aging**

The name of the Honourable Senator Stratton substituted for that of the Honourable Senator Johnson (*November 15*).

Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament

The name of the Honourable Senator Cools substituted for that of the Honourable Senator Grafstein (*November 15*).

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapport sur l'administration et l'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, conformément à la *Loi sur les pêches*, L.C. 1991, ch. 1, art. 11.1.—Doc. parl. n° 2/39-240.

Rapport du juge-avocat général au ministre de la Défense nationale sur l'administration de la justice militaire dans les Forces canadiennes pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, conformément à la *Loi sur la défense nationale*, L.C. 1998, ch. 35, art. 2.—Doc. parl. n° 2/39-241.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Oliver,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 16 h 12 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement**Comité sénatorial spécial sur le vieillissement**

Le nom de l'honorable sénateur Stratton substitué à celui de l'honorable sénateur Johnson (*15 novembre*).

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

Le nom de l'honorable sénateur Cools substitué à celui de l'honorable sénateur Grafstein (*15 novembre*).

APPENDIX "A"
(see p. 144)

Tuesday, November 20, 2007

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

SECOND REPORT

Pursuant to Rule 86(1)(f)(i), your Committee is pleased to report as follows:

1. The issue of the reinstatement of bills from the previous session of the same Parliament has been raised in the Senate on a number of occasions in recent years. The Senate does not currently have any provision in its Rules dealing with the reinstatement of bills following a prorogation. As a result, some bills, particularly non-government bills, have been reintroduced and debated or studied in a number of successive sessions.
2. Since 1998 the House of Commons has provided for the reinstatement of non-government bills from the previous session in the same Parliament. Provision was originally made that an item of Private Members' Business would be reinstated at the request of the Member in question, although it is now automatic. Non-government public bills originating in the Senate can also be reinstated in the Commons at the same stage they had reached during the prior session if such bills are re-introduced in the House of Commons within the first 60 sitting days of the session, after being passed again by the Senate, and the Speaker of the House of Commons is satisfied that the bills are in the same form as they were at the time of prorogation. In the case of government bills from the Commons, reinstatement is not automatic, but may be effected by passing a motion to that effect. From time to time, the government has proposed a general motion in a second or subsequent session of Parliament allowing it to reinstate bills if certain conditions are met.
3. A review of reinstatement in provincial and territorial legislatures indicates that there is a range of practice on this matter. In nine of the 13 legislatures, there does not appear to be a practice of reinstating bills. In Alberta, the Standing Orders provide that a government bill can be reinstated on motion in a new session of the same Legislature. In Manitoba, on the other hand, reinstatement is by way of *ad hoc* motions in a new session. In Ontario, provision for carry-over of bills has sometimes been made at the end of one session and sometimes at the beginning of a new session in the same Legislature. Finally, in Quebec, reinstatement of bills in a new session of the same Legislature is made by a motion of the Government House Leader in the first three sitting days after debate on the opening speech.
4. Both the House of Lords and the House of Commons in the United Kingdom provide for the reinstatement or carry-over of bills between sessions of the same Parliament. In the House of Lords, this is restricted to bills that have not yet left the House, and is based on *ad hoc* motions after informal consultations. In the House of Commons, measures were established in 2002 to allow for the reinstatement of bills. One reason for this change was to avoid duplication of work. It is also felt that it results in legislation being reviewed in a less rushed environment with a longer time perspective, allowing for more thorough scrutiny.

ANNEXE « A »
(voir p. 144)

Le mardi 20 novembre 2007

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément au sous-alinéa 86(1)f(i) du Règlement, le Comité est heureux de présenter le rapport suivant:

1. La question du rétablissement des projets de loi de la session précédente d'une même législature a été soulevée au Sénat à plusieurs reprises au cours des dernières années. Le Sénat n'a pas dans son Règlement de disposition concernant le rétablissement des projets de loi après prorogation. Il en résulte que certains projets de loi et notamment les projets de loi non gouvernementaux sont redéposés et débattus ou étudiés dans plusieurs sessions consécutives.
2. Depuis 1998, la Chambre des communes prévoit le rétablissement de projets de loi non gouvernementaux provenant de la session précédente de la même législature. Il était prévu à l'origine qu'une affaire émanant d'un député serait rétablie à la demande de celui-ci, mais c'est maintenant automatique. Les projets de loi d'intérêt public non gouvernementaux émanant du Sénat peuvent aussi être rétablis aux Communes à l'étape où ils se trouvaient dans la première session si, après avoir été adoptés de nouveau par le Sénat, ils sont redéposés à la Chambre des communes dans les 60 premiers jours de séance d'une session et que le Président convient que leur texte est inchangé par rapport à la version à l'étude au moment de la prorogation. Les projets de loi gouvernementaux émanant des Communes ne sont pas rétablis automatiquement, mais par l'adoption d'une motion en ce sens. Il arrive que le gouvernement propose pendant une deuxième ou subséquente session de la législature une motion générale l'autorisant à rétablir des projets de loi à certaines conditions.
3. Les modalités de rétablissement des projets de loi varient d'une assemblée provinciale ou territoriale à l'autre. Dans neuf des 13 assemblées, il ne semble pas y avoir de procédure de rétablissement. En Alberta, le Règlement prévoit qu'un projet de loi gouvernemental peut être rétabli par l'adoption d'une motion dans la nouvelle session de la même législature. Au Manitoba, par contre, les projets de loi sont rétablis par l'adoption de motions spéciales dans la nouvelle session. En Ontario, le report de projets de loi est parfois prévu à la fin ou au début d'une session de la même législature. Enfin, au Québec, les projets de loi sont rétablis dans une nouvelle session de la même législature par l'adoption d'une motion du leader du gouvernement à la chambre dans les trois premiers jours de séance suivant le débat sur le discours inaugural.
4. La Chambre des lords et la Chambre des communes du Royaume-Uni prévoient toutes deux le rétablissement ou le report de projets de loi d'une session de la même législature à l'autre. Chez les lords, seuls les projets de loi n'ayant pas quitté la Chambre peuvent être rétablis par l'adoption de motions spéciales après consultations amicales. À la Chambre des communes, le rétablissement de projets de loi est possible depuis 2002. Il s'agit, entre autres, d'éviter le dédoublement des efforts. Le législateur peut ainsi, estime-t-on par ailleurs, étudier les projets de loi plus à loisir et donc plus à fond.

5. It must be noted that in no case does reinstatement apply between Parliaments.
6. The Senate and individual senators have no control over when prorogation occurs. Unlike other legislative bodies, the Canadian Parliament does not have annual sessions. Given the length of time that bills often take to work their way through the legislative process, and the time and energy that can be invested in the consideration of bills, the concept of reinstatement has merit.
7. At the same time, your Committee believes strongly that no reinstatement provision should be automatic. Each proposal to reinstate a bill must be considered separately, on its own merits. Your Committee is also of the view that it is appropriate for the Speaker to review a bill whose reinstatement is proposed, in order to ensure that it is indeed in the same form as a bill from the previous session. Your Committee further believes that it should be available for all bills: government bills, senators' public bills and private bills originating in the Senate, as well as for government and private members' bills from the House of Commons. In no case, however, should third reading of any bill in the Senate be dispensed with in the new session.

Your Committee recommends that the *Rules of the Senate* be amended as follows:

(1) That the following new rule 80.1 be added after current rule 80:

Reinstatement of a bill from the previous session

80.1. (1) A public or private bill may be reinstated from the previous session only pursuant to this rule.

Senate bill

(2) During the first twenty-one sitting days of the second or subsequent session of a Parliament, a Senator may, upon presenting a bill which is then read a first time, immediately advise the Senate that it is in the same form as a Senate bill when introduced during the preceding session.

Commons bill

(3) During the first thirty sitting days of the second or subsequent session of a Parliament, a Senator may, immediately following receipt by the Senate of a message from the House of Commons with a bill which is then read a first time, advise the Senate that it is in the same form as a Commons bill when received by the Senate during the preceding session.

Notice of motion to reinstate a bill

(4) After advising the Senate either under subsection (2) or (3), the Senator shall then immediately give notice of a motion that the bill be reinstated.

Definition of "same form"

(5) For the purposes of this rule, a bill shall be considered to be in the same form only if the text of the following elements are identical to those in the version as introduced during the preceding session: title, preamble, clauses, schedules, headings, marginal notes, summary, and Royal Recommendation.

5. Il est à noter que le rétablissement de projets de loi n'est jamais possible entre législatures.
6. Le moment de la prorogation échappe au contrôle du Sénat et de ses membres individuels. Contrairement aux autres assemblées législatives, le Parlement canadien n'a pas de sessions annuelles. Vu le temps que les projets de loi mettent souvent à franchir toutes les étapes du processus législatif et le temps et l'énergie consacrés à leur étude, la procédure de rétablissement a du bon.
7. En revanche, le Comité croit fermement que la procédure de rétablissement ne doit pas être automatique. Chaque proposition de rétablissement d'un projet de loi doit être examinée au cas par cas. Le Comité est également d'avis qu'il convient que le Président examine un projet de loi dont le rétablissement est proposé afin de s'assurer qu'il est identique à celui de la session précédente. Le Comité estime en outre que tous les projets de loi doivent pouvoir être rétablis: les projets de loi émanant du Sénat, qu'ils soient du gouvernement, d'intérêt public ou d'intérêt privé; ainsi que les projets de loi émanant de la Chambre des communes, qu'ils soient d'initiative gouvernementale ou d'initiative parlementaire. Le Sénat ne devrait jamais cependant passer outre à la troisième lecture d'un projet de loi dans la nouvelle session.

Le Comité recommande que le *Règlement du Sénat* soit modifié comme suit:

(1) Que le nouvel article 80.1 soit ajouté après l'article 80 actuel:

Rétablissement d'un projet de loi de la session précédente

80.1. (1) Un projet de loi d'intérêt public ou privé ne peut être rétabli de la session précédente qu'en application du présent article.

Projet de loi du Sénat

(2) Dans les vingt et un premiers jours de séance de la deuxième session d'une législature ou d'une de ses sessions subséquentes, un sénateur peut, immédiatement après avoir présenté un projet de loi qui est alors lu une première fois, informer le Sénat que le projet de loi est dans la même forme qu'un projet de loi du Sénat tel qu'introduit lors de la session précédente.

Projet de loi des Communes

(3) Dans les trente premiers jours de séance de la deuxième session d'une législature ou d'une de ses sessions subséquentes, un sénateur peut, immédiatement après réception par le Sénat d'un message de la Chambre des communes avec un projet de loi qui est alors lu une première fois, informer le Sénat que le projet de loi est dans la même forme qu'était un projet de loi des Communes au moment d'être reçu par le Sénat lors de la session précédente.

Avis de motion pour rétablir un projet de loi

(4) Après avoir avisé le Sénat conformément au paragraphe (2) ou (3), le sénateur donne immédiatement avis d'une motion que le projet de loi soit rétabli.

Définition de « même forme »

(5) Aux fins du présent article, un projet de loi est considéré comme étant dans la même forme seulement si le texte des éléments suivants est identique à celui de la version présentée durant la session précédente: titre, préambule, articles, annexes, en-têtes, notes marginales, sommaire et Recommandation royale.

Tabling text of committee amendments

(6) If, under paragraph (13)(c), the reinstatement of a bill would require consideration of amendments recommended by a committee during the previous session, the Senator shall, when giving notice of a motion to reinstate, lay upon the Table the text of the amendments proposed in that report.

Tabling list of amendments

(7) If, under paragraph (13)(e), the reinstatement of a bill would result in amendments from the preceding session being deemed made to the bill, the Senator shall, when giving notice of a motion to reinstate, lay upon the Table a list of the amendments that will be incorporated into the bill if the motion is adopted.

Reinstatement of a government bill

(8) A bill that was a government bill during the preceding session shall only be reinstated if it is again introduced as a government bill.

Reinstatement of a Senate public or private bill

(9) Only the Senator who presented a Senate public or private bill during the preceding session may act under subsection (2). If, however, the Senator who introduced the original bill is Speaker, is a Minister of the Crown, is Deputy Leader of the Government in the Senate, is retired, is deceased, or has resigned, any Senator may act under subsection (2).

Reinstatement of a private bill

(10) For greater certainty, a private bill may be reinstated only if, pursuant to rule 109, the presentation and first reading are preceded by a favourable report on the petition.

Speaker to advise Senate that bill is in same form

(11) A motion to reinstate a bill shall not be moved until the Speaker has advised the Senate that the bill is in the form described in subsection (2) or (3), as the case may be. If documents relating to the bill must be tabled under either subsection (6) or (7), the Speaker shall also advise the Senate whether the documents tabled are accurate. If the Speaker advises the Senate that any of these requirements have not been met, the notice of motion to reinstate the bill shall be withdrawn and the Speaker shall forthwith ask when the bill shall be read a second time.

Delayed application of rule 27(3)

(12) Rule 27(3) shall not apply to a notice of motion to reinstate a bill until after the Speaker has advised the Senate pursuant to subsection (11).

Procedures for consideration and effect of motion

(13) A motion to reinstate a bill shall be deemed a substantive motion, but shall not be amendable, except as provided in paragraph (b). The motion may be debated for no more than two hours. The Speaker shall put all questions necessary to dispose of the motion no later than the fourth sitting day the order for resuming debate is called. If the motion is negatived, the Speaker shall forthwith ask when the bill shall be read a second time. If the motion is adopted, the bill shall be dealt with as follows:

Dépôt du texte des amendements proposés par un comité

(6) Si, aux termes de l'alinéa (13)c), le rétablissement d'un projet de loi exigeait l'étude des amendements recommandés par un comité durant la session précédente, le sénateur doit, quand il donne avis de motion de rétablissement du projet de loi, déposer sur le Bureau le texte des amendements proposés dans ce rapport.

Dépôt de la liste des amendements

(7) Si, aux termes de l'alinéa (13)e), le rétablissement d'un projet de loi aurait pour effet que les amendements de la session précédente soient réputés avoir été apportés au projet de loi, le sénateur doit, quand il donne avis de motion de rétablissement du projet de loi, déposer sur le Bureau la liste des amendements qui seront incorporés au projet de loi si la motion est adoptée.

Rétablissement d'un projet de loi du gouvernement

(8) Un projet de loi qui était un projet de loi du gouvernement lors de la session précédente ne peut être rétabli que s'il est introduit à nouveau par le gouvernement.

Rétablissement d'un projet de loi d'intérêt public ou privé du Sénat

(9) Seul le sénateur qui a présenté un projet de loi d'intérêt public ou privé du Sénat durant la session précédente peut agir aux termes du paragraphe (2). Cependant, si le sénateur qui a présenté le projet de loi original est Président, est ministre, est leader adjoint du gouvernement au Sénat, est retraité, est décédé ou a démissionné, n'importe quel sénateur peut agir aux termes du paragraphe (2).

Rétablissement d'un projet de loi d'intérêt privé

(10) Il est entendu qu'un projet de loi d'intérêt privé ne peut être rétabli que si, conformément à l'article 109, la présentation et la première lecture sont précédées par un rapport favorable à la pétition.

Le Président avise le Sénat que le projet de loi est dans la même forme

(11) L'adoption d'une motion de rétablissement d'un projet de loi ne peut être proposée qu'après que le Président ait confirmé au Sénat que le projet de loi est dans la forme prévue au paragraphe (2) ou (3), le cas échéant. Si des documents relatifs au projet de loi doivent être déposés aux termes du paragraphe (6) ou (7), le Président doit aussi confirmer au Sénat que les documents en question sont exacts. Si le Président informe le Sénat que l'une ou l'autre des ces conditions n'est pas remplie, l'avis de motion de rétablissement du projet de loi est retiré et le Président demande immédiatement quand le projet de loi sera lu une deuxième fois.

Report de l'application de l'article 27(3)

(12) L'article 27(3) ne s'applique à un avis de motion de rétablissement d'un projet de loi qu'après que le Président ait informé le Sénat conformément au paragraphe (11).

Procédure pour étude et effet de la motion

(13) La motion de rétablissement d'un projet de loi est réputée être une motion de fond mais elle ne peut être modifiée que dans le cas prévu à l'alinéa b). La motion peut être débattue pendant au plus deux heures. Le Président met aux voix toutes les questions nécessaires pour disposer de la motion au plus tard le quatrième jour de séance que l'ordre pour la reprise du débat est appelé. Si la motion est rejetée, le Président demande immédiatement quand le projet de loi sera lu une deuxième fois. Si la motion est adoptée, le projet de loi suit la procédure suivante, selon le cas:

Second reading

(a) If the original bill was under consideration at second reading in the preceding session, the reinstated bill shall be placed on the Orders of the Day for second reading at the next sitting.

Committee study

(b) If the original bill was before a standing committee in the preceding session, the reinstated bill shall be referred to the same committee. If the original bill was before a special committee, the motion to reinstate the bill shall specify a committee to which it shall be referred and, in this case only, the motion may be amended to specify a different committee. In either case, the papers and evidence received and taken and the work accomplished on the original bill in committee are deemed referred to the committee during the current session.

Report stage

(c) If a committee report recommending one or more amendments to the original bill was before the Senate in the preceding session, the amendments recommended by the committee shall be deemed to have been presented to the Senate and shall be placed on the Orders of the Day under Reports of Committees for consideration at the next sitting.

Third reading

(d) If the original bill was under consideration at third reading in the preceding session, or if the original bill was adopted at third reading and passed by the Senate without amendment, the reinstated bill shall be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

Amendments from preceding session deemed made to bill

(e) If, in the preceding session,

- (i) a report recommending one or more amendments to the original bill was adopted, or
- (ii) the original bill was adopted at third reading and passed by the Senate with one or more amendments,

the amendments shall be deemed to have been approved by the Senate upon the adoption of the motion for reinstatement, and the reinstated bill, as amended, shall be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting. In no other case shall an amendment from the preceding session be deemed made to the bill upon adoption of the motion to reinstate. Notwithstanding any other rule or practice, an amendment to the bill that is deemed to have been approved by the Senate under this paragraph may be amended or deleted during the course of subsequent proceedings on the reinstated bill during the current session.

Bills negatived during the preceding session

(14) A bill that was negatived by the Senate at any stage in the preceding session shall not be reinstated.

Deuxième lecture

a) Si le projet de loi original était à l'étude en deuxième lecture lors de la session précédente, le projet de loi rétabli est inscrit à l'ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance.

Étude en comité

b) Si le projet de loi original était à l'étude par un comité permanent lors de la session précédente, le projet de loi rétabli est renvoyé au même comité. Si le projet de loi original était à l'étude par un comité spécial, la motion de rétablissement du projet de loi précise le comité auquel il est renvoyé et, dans ce cas seulement, la motion peut faire l'objet d'un amendement pour indiquer un comité différent. Dans les deux cas, les documents reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis en comité sur le projet de loi original pendant la session précédente sont réputés renvoyés au comité au cours de la session actuelle.

Étape du rapport

c) Si un rapport de comité recommandant un amendement ou plusieurs amendements au projet de loi original était à l'étude par le Sénat lors de la session précédente, les amendements recommandés par le comité sont réputés avoir été présentés au Sénat et ils sont inscrits à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance sous Rapports de comités.

Troisième lecture

d) Si le projet de loi original était à l'étude en troisième lecture lors de la session précédente, ou si le projet de loi original avait été adopté sans amendement en troisième lecture par le Sénat, le projet de loi rétabli est inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

Amendements de la session précédente réputés apportés au projet de loi

e) Si, lors de la session précédente:

- (i) un rapport recommandant un amendement ou plusieurs amendements au projet de loi original a été adopté, ou
- (ii) le projet de loi original a été adopté en troisième lecture avec un amendement ou plusieurs amendements,

les amendements sont, si la motion de rétablissement est adoptée, réputés avoir été approuvés par le Sénat et le projet de loi rétabli, tel que modifié, est inscrit à l'ordre de jour pour une troisième lecture à la prochaine séance. Sous aucune autre circonstance un amendement de la session précédente peut être réputé apporté au projet de loi sur adoption de la motion de rétablissement. Nonobstant tout autre règlement ou procédure, un amendement au projet de loi réputé adopté par le Sénat en application du présent alinéa peut être modifié ou abrogé au cours des travaux subséquents sur le projet de loi rétabli pendant la session actuelle.

Projets de loi rejétés pendant la session précédente

(14) Un projet de loi rejeté par le Sénat à une étape quelconque pendant la session précédente ne peut être rétabli.

(2) That the following consequential changes be made to rule 58:

- (a) Delete “and” at end of paragraph 58(1)(i);
- (b) Change current paragraph 58(1)(j) to 58(1)(k); and
- (c) Insert new paragraph: “(j) for the reinstatement of a public or private bill under rule 80.1; and”.

Respectfully submitted,

(2) Que les modifications corrélatives soient faites à l'article 58:

- a) Supprimer le mot « et » à la fin de l'alinéa 58(1)i;
- b) L'alinéa 58(1)j devient l'alinéa 58(1)k;
- c) Insérer un nouvel alinéa: « j) le rétablissement d'un projet de loi d'intérêt public ou privé en vertu de l'article 80.1; ».

Respectueusement soumis,

Le président,

WILBERT J. KEON

Chair

APPENDIX “B”
(*see p. 144*)

Tuesday, November 20, 2007

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

THIRD REPORT

Pursuant to Rule 86(1)(f)(i), your Committee is pleased to report as follows:

1. In a ruling given on October 26, 2006, dealing with the process for raising questions of privilege, the Speaker noted three aspects of the Senate’s procedures which could be clarified. First, he considered the level of detail required in the written and oral notices to raise a question of privilege under Rule 43 and concluded that the notice should clearly identify the issues that will be raised as a question of privilege. Second, the Speaker invited your Committee to examine the apparent inconsistency of Rules 43 and 59(10) insofar as the two provisions deal with the notice required for questions of privilege. Third, the Speaker invited your Committee to examine ways in which the rules might more clearly delineate the beginning and end of the Routine of Business, as under Rule 23(1), questions of privilege and points of order cannot be raised during the Routine of Business or during Question Period.

2. On March 20, 2007, your Committee heard from Mr. Charles Robert, Principal Clerk, Chamber and Procedure Office, Senate of Canada.

3. After reviewing the Speaker’s ruling, and examining the issue, your Committee believes that the following amendments should be made to the *Rules of the Senate*:

- With respect to the written notice to be given by a senator wishing to raise a question of privilege, your Committee agrees that the notice should provide some detail so as to give senators an indication of the subject of the general nature of the issue to be raised. Accordingly, amendments are proposed to sections 3, 4, and 7 of Rule 43.

- Rule 59(10) allows a question of privilege to be raised without notice. As the Speaker explained, this Rule is linked to the pre-1991 provisions of the *Rules of the Senate* and should have been reviewed as a consequence of the amendments that were adopted at that time. The idea behind Rule 59(10) should be maintained to allow matters that occur during a sitting of the Senate to be dealt with. Nevertheless, your Committee believes that it would be helpful to move this provision and link it more directly to the other provisions relating to questions of privilege and to clarify how they relate to one another. Accordingly, a new section to Rule 43 is proposed.

ANNEXE « B »
(*voir p. 144*)

Le mardi 20 novembre 2007

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l’honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément au sous-alinéa 86(1)f(i) du Règlement, le Comité est heureux de présenter le rapport suivant:

1. Dans une décision rendue le 26 octobre 2006 portant sur les exigences applicables aux avis de questions de privilège, le Président relevait trois aspects des procédures du Sénat qui pourraient être clarifiés. Premièrement, il examinait la mesure dans laquelle les avis de questions de privilège présentés oralement et par écrit en vertu de l’article 43 devaient être détaillés et concluait que l’avis devait indiquer clairement l’objet de la question de privilège. Deuxièmement, le Président invitait le Comité à examiner le manque d’uniformité qui semble exister entre l’article 43 et le paragraphe 59(10) du Règlement étant donné que ces deux dispositions portent sur l’avis requis pour les questions de privilège. Troisièmement, le Président invitait le Comité à envisager des moyens de marquer plus clairement le début et la fin des affaires courantes étant donné qu’aux termes du paragraphe 23(1) du Règlement, les questions de privilège ou les rappels au Règlement sont irrecevables à l’étape des affaires courantes ou durant la période des questions.

2. Le 20 mars 2007, le Comité a entendu M. Charles Robert, greffier principal de la Chambre et de la Procédure au Sénat du Canada.

3. Après avoir pris en considération la décision du Président et après avoir examiné la question, le Comité croit que les modifications suivantes devraient être apportées au *Règlement du Sénat*:
 - En ce qui concerne l’avis écrit que doit donner un sénateur qui veut soulever une question de privilège, le Comité reconnaît que cet avis devrait contenir suffisamment de détails pour que les sénateurs aient une idée de la nature générale de la question qui sera soulevée. Par conséquent, des modifications sont proposées aux paragraphes 43(3), (4) et (7).
 - Aux termes du paragraphe 59(10) du Règlement, une question de privilège peut être soulevée sans préavis. Comme le Président l’a expliqué, ce paragraphe se rattache aux dispositions du *Règlement du Sénat* d’avant 1991 et aurait dû être revu par suite des modifications adoptées à ce moment-là. Il faudrait conserver l’idée à la source du paragraphe 59(10) du Règlement afin de permettre que les points qui surviennent au cours d’une séance du Sénat puissent être abordés. Néanmoins, le Comité estime qu’il serait bon de déplacer cette disposition, de la rattacher plus directement aux autres dispositions portant sur les questions de privilège et d’indiquer clairement le lien entre ces différentes dispositions. Par conséquent, un nouvel article 43 du *Règlement du Sénat* est proposé.

- The Speaker noted in his ruling of October 2006 that Rule 23(1) prohibits points of order or questions of privilege during either the Routine of Business or Question Period. A careful reading of Rule 23(6), however, indicates that Senators' Statements are, in fact, not part of Routine of Business, as it provides that the Routine of Business is a distinct category of business called after Senators' Statements. The intent behind this Rule is that the regular business of the Senate at the beginning of each sitting, whose time is limited, should not be interrupted. Your Committee agrees that the prohibition on points of order should apply to Senators' Statements as well, and an appropriate amendment to the Rules is proposed.
4. These proposed amendments lead to a number of consequential changes to the *Rules of the Senate*.

Your Committee recommends that the *Rules of the Senate* be amended as follows:

(1) That section (1) of Rule 23 be replaced with the following:

Consideration of questions of privilege and points of order

23. (1) During proceedings of the Senate taking place before Orders of the Day, including Senators' Statements, Routine of Business, Question Period and Delayed Answers, it shall not be in order to raise a point of order. Any point of order in respect to any proceeding shall be raised either at the time the Speaker announces Orders of the Day or, in relation to any notice given during the Routine of Business, when the Order is called for consideration by the Senate.

(2) That sections (3), (4), (7), and (10) of Rule 43 be replaced with the following:

Written notice

(3) Subject to section (3.1) below, a Senator wishing to raise a question of privilege shall, at least three hours before the Senate meets for the transaction of business, give a written notice of such question to the Clerk of the Senate, provided that the written notice shall clearly identify the subject matter that will be raised as a question of privilege.

Exception — Proceedings in Chamber

(3.1) With respect to a question of privilege arising out of proceedings in the Chamber during the course of a sitting, a Senator has the option of either raising it immediately without written notice or giving written notice in accordance with sections (3) and (4).

Notice for Friday

(4) Notwithstanding section (3) above, a Senator wishing to raise a question of privilege on a Friday shall, at not later than 6:00 o'clock p.m. on the immediately preceding Thursday, give a written notice of such question to the Clerk of the Senate clearly identifying the subject matter that will be raised as a question of privilege.

- Dans la décision qu'il a rendue en octobre 2006, le Président déclarait que, conformément au paragraphe 23(1) du Règlement, les rappels au Règlement ou les questions de privilège sont irrecevables à l'étape des affaires courantes ou durant la période des questions. Or, un examen attentif du paragraphe 23(6) du Règlement révèle que les déclarations de sénateurs ne font pas partie, en fait, des affaires courantes. En effet, cette disposition précise que l'appel des affaires courantes suit les déclarations de sénateurs. L'idée, derrière cette disposition du Règlement, est de faire en sorte de ne pas interrompre les travaux du Sénat qui se déroulent au début de la séance à l'intérieur d'une période limitée. Le Comité estime que l'interdiction d'invoquer le Règlement devrait s'appliquer également aux déclarations de sénateurs, et une modification du Règlement à cet égard est proposée.

4. Les modifications proposées entraînent un certain nombre de modifications corrélatives au *Règlement du Sénat*.

Le Comité recommande que le *Règlement du Sénat* soit modifié comme suit:

(1) Que le paragraphe 23(1) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

Recevabilité des questions de privilège et des rappels au Règlement

23. (1) Au cours des délibérations du Sénat qui se tiennent avant de passer à l'ordre du jour — y compris les déclarations de sénateurs, les affaires courantes, la période des questions et les réponses différées —, les rappels au Règlement sont irrecevables. Tout rappel au Règlement concernant les délibérations doit être soulevé soit au moment où le Président annonce l'ordre du jour, soit, en ce qui concerne un avis donné au cours de l'étude des affaires courantes, au moment où le sujet inscrit à l'ordre du jour est abordé pour examen par le Sénat.

(2) Que les paragraphes 43(3), (4), (7) et (10) soient remplacés par ce qui suit:

Avis écrit

(3) Sous réserve du paragraphe (3.1) ci-dessous, un sénateur qui veut soulever une question de privilège en donne, au moins trois heures avant que le Sénat ne se réunisse, un préavis par écrit au greffier du Sénat identifiant clairement le sujet qui sera soulevé à titre de question de privilège.

Exception — Délibérations en Chambre

(3.1) Dans le cas d'une question de privilège fondée sur des travaux qui se déroulent dans la salle du Sénat au cours d'une séance, un sénateur peut soit la soulever immédiatement sans préavis par écrit, soit en donner un préavis par écrit conformément aux paragraphes (3) et (4).

Avis pour le vendredi

(4) Sauf dans le cas prévu au paragraphe (3) ci-dessus, un sénateur qui désire soulever une question de privilège un vendredi en donne, au plus tard à 18 heures la veille, un préavis par écrit au greffier du Sénat identifiant clairement le sujet qui sera soulevé à titre de question de privilège.

Oral notice

(7) A Senator having given a notice, in accordance with section (3) or (4) above, shall be recognized during the time provided for the consideration of “Senators’ Statements”, for the purpose of giving oral notice of the question of privilege. In doing so, the Senator shall clearly identify the subject matter that will be raised as a question of privilege and shall indicate that he or she is prepared to move a motion either calling upon the Senate to take action in relation to the matter complained of or referring the matter to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament.

Order of consideration

- (10) The order in which the notices were received under sections (3), (3.1) or (4), as the case may be, shall determine the order of consideration of questions of privilege.
- (3) That section 10 of Rule 59 be deleted and that current sections 11 to 18 be renumbered as 10 to 17.

Respectfully submitted,

Avis oral

(7) Un sénateur qui a donné préavis selon les paragraphes (3) ou (4) ci-dessus a la parole au cours de la période prévue pour l'étude des « déclarations de sénateurs », afin de donner avis oral de sa question de privilège. Le sénateur identifie alors clairement le sujet qui sera soulevé à titre de question de privilège et indique qu'il est prêt à proposer une motion pour demander au Sénat de répondre à la plainte ou pour soumettre la question au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

Étude selon l'ordre de réception des avis

(10) On aborde les questions de privilège dans l'ordre où le greffier du Sénat a reçu les préavis aux termes des paragraphes (3), (3.1) ou (4), selon le cas.

- (3) Que le paragraphe 59(10) soit supprimé et que les paragraphes (11) à (18) portent dorénavant les numéros (10) à (17).

Respectueusement soumis,

Le président,

WILBERT J. KEON

Chair

